



Procès-verbal de séance Séance du 21 Janvier 2025

L'an 2025 et le 21 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David, Maire

Présents : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : COUSIN Linda, DENIS Sonia, LEMMONIER Marie, LETORT Karine, LETURGEON Karine, SEITE Bettina, MM BRUNEAU Christophe, HOUDAYER Paul, LEMOINE Eric, LENORMAND Rémy, PARMENTIER Marc, ROUSSILLON Sébastien

Excusés ayant donné procuration : M. GUEDON Jean-Luc à M. Paul HOUDAYER, Mme Sonia LOQUER à Mme Bettina SEITE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/01/2025

Date d'affichage : 17/01/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. Christophe BRUNEAU

Objet(s) des délibérations

- ❖ **2025 001** : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement par anticipation
- ❖ **2025 002** : participation financière classe ULIS / Bonchamps – Kendji Tranchard

Approbation du Procès-Verbal de séance du 17 décembre 2024 :
Ni retour ni commentaire, approbation du Procès-verbal à l'unanimité des élus présents.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Pas de commentaire ou d'observation de la part des élus présents.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement par anticipation

réf : 2025-001

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

EXPOSÉ :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date,

l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

DÉLIBÉRATION

- **Vu** les articles L.2122-21 DU Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts 2024	1/4 des crédits
20	43 275.14	10 818.76
21	153 000.00	38 250.00
23	982 017.89	245 504.47
204	6 000.00 €	1 500.00
TOTAL		296 073.23

Total / limite d'engagement : 296 073.23 €

L'autorisation d'engagement portera sur les opérations suivantes :

Compte	Objet	Montant
2313	Travaux restauration clocher église	245 504.47 €
203	Cabinet d'études plan vélo	10 818.76

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- **Autorise** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, **conformément au tableau ci-dessus**.

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

**Frais de scolarité école Bonchamps
réf : 2025-002**

- **Vu** l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié, posant la nécessité du libre accord entre les communes d'accueil et de résidence, sur la répartition des charges liées à la scolarisation d'enfants dans la commune d'accueil,
- **Vu** l'article L212-8 du code de l'éducation
- **Considérant** l'accueil extra-muros de l'élève TRANCHARD Kendji,

Le Maire rappelle que l'élève suivant est inscrit hors commune et relève des cas de dérogation prévus par l'article L212-8 du code de l'éducation :

TRANCHARD Kendji (5 impasse du Pré du Pont) / classe intégration ULIS école publique de Bonchamps / frais de scolarité 2023/2024 de 389.56 €.

Le maire propose au Conseil municipal :

- D'accepter de régler les frais de scolarité à la ville de Bonchamps pour un montant de 389.56 € au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Complément de Procès-verbal

Informations diverses :

Commissions chemins communaux (Jean-Luc GUEDON) : Convocation de la commission des chemins ruraux pour constater les travaux à réaliser en 2025 le samedi 1^{er} mars à 9h30

Groupe de travail « Maison Fauchoux » (David CARDOSO) : Dans le cadre du projet de travaux concernant la maison fauchoux, une réunion est organisée le vendredi 28 février à 14h en mairie. Cette réunion permettra de mettre en place un cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux envisagés.

Rencontre avec David BOUILLON, Architecte des Bâtiments de France (David CARDOSO) : M. BOUILLON est le nouvel ABF en Mayenne depuis le mois de septembre 2024. Au fil des échanges, il s'est montré ouvert aux nouvelles tendances surtout concernant les panneaux photovoltaïques. Il est enclin à faciliter la gestion sur certains dossiers communaux.

Validation de la révision n°3 du PLUi (David CARDOSO) : Approbation de la révision n°3 du PLUi lors du conseil communautaire du 16 décembre dernier. Une partie de « la Réauté » est à présent constructible et ne se situe plus en secteur tourisme. Un projet de construction d'un chalet avec deux pans et une toiture en ardoise est en cours. Le projet sera présenté à l'ABF en amont pour avoir l'avis.

Vœux du maire (David CARDOSO) : Le retour concernant les vœux est positif excepté pour le son qui n'était pas bon. La participation était correcte avec 80 personnes environ. Il n'y a pas eu de retour particulier en ce qui concerne la présence de Guillaume GAROT. Les personnes médaillées étaient contentes. Voir pour l'année prochaine s'il est envisageable d'envoyer une invitation aux nouveaux parnéens. Concernant les vœux 2026, il s'agira d'une version « bilan de mandat ».

Travaux école (Eric LEMOINE) : L'isolation par l'extérieur se poursuit. Pendant les vacances de février, les travaux seront réalisés dans la classe de Nolwenn, le bureau de la direction et le couloir de David. Pas de déménagement de prévu pour le moment.
Des problèmes de réglage de la ventilation double flux dans le bâtiment 1 (garderie) ont été signalés ce qui dérègle le chauffage.
En parallèle, la table de ping pong a été installée dans la cour de l'école sur une surface en arène granitique (réalisée par les services techniques).

Travaux clocher église (David CARDOSO) : Le beffroi est posé sur les corbeaux.
Les pierres prévues au marché doivent être réceptionnées en mars. Nous n'avons pas encore de délai pour les pierres complémentaires. Le surcoût devrait atteindre les 30 000€. Une partie de l'arche est également à refaire, nous sommes en attente d'un chiffrage (80 000€). Le rejointement se fera en deux étapes : plus en profondeur d'abord et la partie superficielle ensuite.
Il est préconisé d'enlever les tôles pour voir ce qu'il y a dessous. Risque de fuite voire d'infiltration
Concernant les travaux pour l'accès PMR, pas d'avancée pour le moment.

La date de fin de chantier est repoussée donc il ne faut pas s'engager pour les mariages /enterrements.
Questionnement en ce qui concerne les engagements pris pour le lot 1 (maçonnerie), la question est à creuser quant aux avenants.

Assemblée Générale Amitiés Parnéennes (Rémi LENORMAND) : Le président de l'association souhaitait laisser sa place. Il y donc eu modification des statuts pour mettre en place deux co-présidents (Serge BELLAYER et Christian DOUXAMIS). Une centaine de participants étaient présents. Un bilan des activités et des sorties a été réalisé.

Assemblée Générale Union Cycliste Entrammes-Parné-Forcé (Sébastien ROUSSILLON) : Sébastien n'a pas pu se rendre à l'AG mais il précise qu'une demande de subvention a été transmise à la mairie

Viabilisation des logements seniors (David CARDOSO) : Une annonce pour la consultation d'entreprises est parue dans le Ouest France du 17 janvier pour un retour des offres le vendredi 07 février. Une commission MAPA est organisée le mardi 18 février à 18h avec le retour d'analyse des offres par Kaligeo. Le début des travaux est prévu en avril. Par la suite, Mayenne habitat déposera le permis de construire pour les logements pour un début de travaux en 2026. Les logements seront destinés aux seniors et aux personnes à mobilité réduite. La commune aura un droit de regard sur les personnes qui auront accès à ces logements.

Groupe de travail concernant la médiathèque (Karine LETURGEON) : Une rencontre est fixée le samedi 25 janvier à la médiathèque pour rencontrer Agnès et échanger sur un possible recrutement, voir ce qu'il en est des contraintes, attentes afin de mettre en place le poste le plus adéquate possible. Voir pour la rédaction d'une fiche de poste et identifier les missions.

Dispositif d'un bus itinérant resto du Cœur (Karine LETURGEON) : Karine explique que la commune a été sollicitée dans le cadre du passage du bus itinérant sur la commune. Un créneau est positionné avec un accès à une salle. Les personnes viennent avec leurs conditions de ressources et s'ils peuvent bénéficier de l'aide, inscription ensuite pour récupérer un panier alimentaire. Il s'agit d'un service alimentaire et d'un service à la personne dans le sens social du terme. Itinéraire Ahuillé-Soulgé sur ouette déjà mis en place le jeudi en matinée. Voir pour mettre en place une convention. Karine doit revoir avec la chargée de mission les aspects techniques de ce dispositif.

Soirée jeu AJP (Karine LETURGEON) : l'AJP proposera le 19 février à 18h30 une soirée jeux/pizzas et sollicitent les enfants des élus pour qu'ils suscitent l'engouement car très peu de participants sur les dernières soirées. Cette soirée est à destination des jeunes au lycée et en études supérieures. Karine souhaite retravailler sur les liens entre l'AJP et le club ado.

Questions diverses :

Marie LEMONNIER : Marie s'interroge sur le poteau de la cour de l'école qui reste toujours allumé. Réponse : il est branché sur le même circuit que la rue

Marie LEMONNIER : demande concernant la journée citoyenne qui aura lieu le même jour que l'organisation du Cluedo (24 mai) et souhaite savoir s'il est possible de la déplacer sur une autre date. Il est acté que la journée citoyenne aura lieu le samedi 26 avril à 14h, pas de distribution de composteurs cette année.

Bettina SEITE : demande de Sonia LOQUER qui souhaite remercier les élus (David et Eric) pour leur intervention lors de la montée des eaux.

Linda COUSIN explique qu'elle a été interpellée par les riverains car la poubelle pour les verres était trop pleine. Commentaire de Linda COUSIN en fin de séance : L'As parné se porte bien mais elle a entendu dire qu'ils ne monteront pas car la mairie ne veut rien faire. Réponse de David : nous avons provisionné 15K€ en commission de travaux afin de réaliser les travaux adéquats.

ÉMARGEMENTS

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
Christophe BRUNEAU	Secrétaire de séance	

Séance levée à : 22h45

En mairie, le 04/02/2025

Le Maire

David CARDOSO

